



Compte-rendu de la Commission de suivi de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle

Jeudi 17 novembre 2022

Présents :

M. Gérard Liot, Maire Aussac-Vadalle
Mme Madeleine Kerjean, Adjointe au Maire d'Aussac-Vadalle
Mme Régine Liot, Adjointe au Maire d'Aussac-Vadalle
Mme Geneviève Moufflet, habitante Ravaud
M. Philippe Gabard, Adjoint au Maire de Nanclars
M. Didier Ardeley, Adjoint au Maire de Nanclars
Mme Patricia Rivolet, conseillère municipale (Nanclars)
M. Didier Jardry, conseiller municipal (Nanclars)
M. Patrick Rivolet, Habitant de Nanclars – représentant association Duchesse
M. Dominique Palaise, chef de carrière CDMR
M. Frédéric Bonnaud, chef d'équipe CDMR
Mme Juliette Chauvière, responsable foncier environnement Gpe Garandean

Excusés : Mme Coussaud, M. Mugnier, Mme Sagne

Ordre du jour :

- Actualités de la carrière
- Présentation du projet de renouvellement et d'extension
- Présentation des suivis environnementaux de la carrière

M. Liot, Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 18h30. Après un tour de table pour la présentation de tous les participants, M. Liot demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la commission de janvier 2019 - Il rappelle que les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune. Personne ne faisant de remarque le compte rendu est adopté. Puis il donne la parole à Mme Chauvière qui présente les sujets à l'ordre du jour – voir présentation jointe :

- Actualités de la carrière :

Mme Chauvière indique que le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière a été déposé en octobre dernier. Depuis janvier 2022, le début d'activité de la carrière a été décalé à 5h au lieu de 4h pour réduire l'impact sonore nocturne. Dans cette optique, des éléments de traitement acoustiques ont également été ajoutés sur l'installation à 3 endroits en 2021 (travaux terminés en mai 2021).

- ⇒ A propos du bruit, Mme Moufflet (Ravaud) indique qu'elle trouve que le niveau de bruit de la carrière s'est amélioré. M. Gabard (Nanclars) indique que de son côté il n'a pas perçu d'amélioration, sans doute parce que la trémie reste orientée vers Nanclars pour l'instant.
- ⇒ Mme Chauvière indique que des mesures de bruit ont été réalisées en juillet 2021 et montrent des émergences conformes sur tous les villages sauf à Ravaud en nocturne, où les émergences sont supérieures à la limite réglementaire d'1,5 à 2 dBA, ce qui représente

cependant un dépassement plus faible que lors des précédentes mesures. De nouvelles mesures vont être reprogrammées au printemps 2023.

- Présentation du projet de renouvellement et d'extension :

Mme Chauvière présente les caractéristiques principales du projet et ses grands principes : déplacement de l'installation et de l'accès dans la fosse Ouest, piste de carrière traversante sous le RD 115 (construction d'un pont), déviation des chemins ruraux, remise en état progressive de la fosse Est, zones évitées pour la faune et la flore, phasage d'exploitation, gestion des eaux.

- ⇒ Sur le principe de gestion des eaux, M. Rivolet réagit au schéma de principe qui présente un bassin d'infiltration dans la fosse Ouest pour alimenter le sous-bassin versant de Nanclars avec une surverse en fosse Est et un rejet éventuel côté fossé vers Ravaud : il ne souhaite pas que des eaux puissent quitter le bassin versant de Nanclars.
- ⇒ Mme Chauvière explique qu'il ne s'agit pas d'une surverse permanente mais d'une surverse occasionnelle pour gérer de très gros abats d'eau avec un rôle tampon du bassin de la fosse Est.
- ⇒ M. Rivolet souhaite que la société trouve une solution pour que ces abats d'eau puissent être effectivement restitués au bassin versant de Nanclars.
- ⇒ Mme Chauvière prend note de ce sujet, tout en indiquant qu'il diffère, de son point de vue, de ce qu'elle avait retenu de leurs échanges précédents avec Nanclars, à savoir que la commune ne souhaitait pas de rejet à son niveau.
- ⇒ M. Gabard indique que la société doit également rapidement mettre en place le dispositif de suivi de la source de Nanclars.
- ⇒ Mme Chauvière approuve et dit qu'elle attendait le feu vert de la commune de Nanclars pour avancer sur ce dispositif. Elle dit qu'il reste encore un peu de temps car l'exploitation ne sera pas présente à cet endroit avant 2 ans.

La suite de la présentation évoque les impacts sur le RD 115 :

- ⇒ Mme Rivolet demande si le nouveau pont sur la RD 115 va impliquer que les voitures passent au-dessus de la route actuelle.
- ⇒ Mme Chauvière indique que la route va rester dans son assiette actuelle au même niveau, ce seront les engins qui passeront 12 mètres en contrebas sur la piste créée entre les 2 excavations. Pour permettre la pose du pont cela nécessitera par contre la suppression de la chaussée existante du RD 115 sur une portion de quelques dizaines de mètres avant son rétablissement sur le pont, mais une déviation temporaire (quelques mois) sera préalablement créée à proximité immédiate pour maintenir la continuité de passage sur le RD 115.
- ⇒ M. Liot évoque le projet de raccordement à la N10 via le RD 115 dans le cadre de l'effacement des derniers carrefours plans de la N10 qui serait très favorable pour l'accès à la carrière mais indique toutefois que l'état n'a pas pour l'instant mis ce projet en haut de ses priorités pour le département.

Enfin la présentation évoque les mesures du projet pour le cadre de vie, en matière de bruit (positionnement et encaissement de l'installation et de sa trémie primaire, traitements acoustiques complémentaires), de poussières (nouvelle voie d'accès dotée de sprinklers, lavage des roues rénové), de paysage (maintien des bordures boisées, plantation de haies, déviation des chemins ruraux), etc. Les mesures de compensation pour la faune et la flore sont également présentées ainsi

que le projet de remise en état, à vocation agricole et écologique (reboisements, récréation de prairies et pelouses sèches, plans d'eau, etc.).

- ⇒ Mme Moufflet demande quand ils pourront voir cette remise en état réalisée.
- ⇒ Mme Chauvière indique que la remise en état du site entier sera finalisée à la fin des 30 ans mais que certaines parties du site réaménagé pourront être visibles dès le début de la phase 2 (notamment la zone qui doit être restituée à la commune d'Aussac-Vadalle) soit au bout de 5 ans après le début de la nouvelle autorisation.
- ⇒ M. Rivolet demande que les merlons qui seront visibles depuis le RD 40 soient ensemencés pour ne pas gâcher le paysage car la haie qui sera plantée devant mettra du temps avant d'être masquante.
- ⇒ M. Liot demande le timing pour que la société obtienne l'autorisation et les prochaines étapes.
- ⇒ Mme Chauvière indique qu'elle espère obtenir une autorisation avant mars 2024 (fin de l'arrêté actuel) soit environ 18 mois. Elle explique les différentes étapes de la procédure : phase d'examen, compléments éventuels, phase d'enquête publique, phase de décision. Elle tiendra au courant les communes de l'avancée de la procédure.

Enfin, un point est fait sur les suivis environnementaux :

- Poussières : niveaux de poussières faibles (équivalent à ceux de la jauge témoin) en 2022 au niveau des jauges riverains.
- Vibrations : niveaux de vibrations mesurés à chaque tir à Nanclars et Ravaud. Les niveaux de vibrations sont compris entre 0.5 et 2 à 3 mm/sec.
- ⇒ M. Jardry et M. Ardeley indiquent que les tirs de mine sont fortement ressentis à Nanclars dernièrement.
- ⇒ M. Palaise indique que les tirs actuels ont lieu dans la zone sud la plus éloignée de Nanclars. M. Bonnaud indique que le ressenti peut être lié à des veines d'argiles.
- Bruit : présentation des résultats des mesures de bruit de juillet 2021 (voir ci-avant)

Le Président lève la séance à 20h40 et remercie Madame Juliette Chauvière pour l'ensemble de ses présentations.

Gérard Liot

Maire d'Aussac-Vadalle

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Liot', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'AUSSAC-VADALLE' at the top and '1871' at the bottom, with a central emblem. The signature is a simple, stylized line.